

Publié le 16/07/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
03.07.2025
Date d'affichage
03.07.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 31
Titulaires 30
Suppléants 1
Pouvoirs 10
Votants 41

Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (Suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Mmes Céline LEGRIGEOIS, Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Guillaume LECOEUR (pouvoir à Magalie LONCLE), Eric MARGERIE (pouvoir à Laurence MAUREY), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Matthieu PICHON (pouvoir à Claude FOUCHER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Patrice MARTIN (pouvoir à Laurence Morin).

Absents: MM. Stéphane AMILCAR, Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sophie de GIBON

Délibération n° 2025 / 103

Objet : FINANCES - Décision modificative n°2 – Budget annexe n°88607 « Collecte et traitement des déchets »

Comme suite au vote favorable sur la proposition d'avance remboursable par le budget principal au budget annexe « Collecte et traitement des déchets » il convient d'inscrire les crédits correspondants au versement et au remboursement de cette avance de la façon suivante :

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	168742	Autres dettes - Collectivité de rattachement	+ 483 000,00
Total			+ 483 000,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	168742	Autres dettes - Collectivité de rattachement	+ 483 000,00
Total			+ 483 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ DECIDE la passation de la décision modificative n°2 au budget annexe n° 88607 « Collecte et traitement des déchets » comme suit :

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	168742	Autres dettes - Collectivité de rattachement	+ 483 000,00
Total			+ 483 000,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	168742	Autres dettes - Collectivité de rattachement	+ 483 000,00
Total			+ 483 000,00

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Sophie de GIBON



Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr